



---

**INSTITUT DE FORMATION D'AIDE-SOIGNANT**

**IFAS « René MIQUEL » de Charleville-Mézières**

---

**MODALITÉS D'ADMISSION**

**à la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant**

**SÉLECTION 2024**

**POUR LA RENTRÉE DE JANVIER 2025**

**Date limite de dépôt de dossier**

**Vendredi 27 septembre 2024**

(Cachet de la poste faisant foi)

**Date des résultats d'admission**

**Vendredi 18 octobre 2024 à 14h**

**Dossier à envoyer uniquement par la poste**

**TOUT DOSSIER RECU SERA ETUDIÉ EN L'ÉTAT**  
**AUCUNE PIÈCE SI MANQUANTE NE SERA RECLAMÉE**

## CONDITIONS D'INSCRIPTION

### TEXTES EN REFERENCE :

Arrêté du 7 avril 2020 et Arrêté du 12 avril 2021 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture.

### ACCESSIBILITE A LA SELECTION :

La formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant est accessible sans condition de diplôme, par les voies suivantes :

- La formation initiale,
- La formation professionnelle continue, sans condition d'une durée minimale d'expérience professionnelle,
- La validation des acquis de l'expérience professionnelle (VAE).

Les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation.

### EPREUVES DE SELECTION :

La sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection sur la base d'un **dossier** et d'un **entretien individuel** destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation. Les pièces constituant ce dossier sont listées en page 3.

L'ensemble fait l'objet d'une cotation par un binôme d'évaluateurs composé de :

- Un aide-soignant en activité professionnelle,
- Un formateur infirmier ou cadre de santé d'un institut de formation paramédical.

L'entretien d'une durée de quinze à vingt minutes est réalisé pour permettre d'apprécier les qualités humaines et relationnelles du candidat et son projet professionnel.

### DISPOSITION SPECIFIQUES : Article 11

Sont dispensés de l'épreuve de sélection les agents des services hospitaliers qualifiés ou les agents de service réunissant :

- soit une ancienneté de services cumulée d'au moins **un an** équivalent **temps plein**, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes.
- soit à la fois **du suivi de la formation continue de 70 heures** relative à la participation **aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée** et d'une ancienneté de services cumulée d'au moins **6 mois** équivalent **temps plein**, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes.

Ces personnels sont directement admis en formation sur décision du directeur de l'institut de formation concerné, dans les conditions prévues.

**Pour les candidats ayant validé des acquis de l'expérience (VAE)**, la sélection est réalisée en amont par la DREETS.

### JURY D'ADMISSION :

Présidé par le directeur d'institut, il établit un classement par une liste principale et une liste complémentaire des candidatures admis.

**L'Agrément de places par la Région Grand-Est est de 50 places pour la rentrée de janvier 2024.**

### FORMATION EN CURSUS PARTIEL :

Doivent réaliser leur formation en Coursus Partiel, **les candidats titulaires des diplômes suivants** : BAC Professionnel **SAPAT**, BAC Professionnel **ASSP**, DE AP, ADVF, ASMS, DE AES, ARM, DEA.

## CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

**TOUT DOSSIER RECU SERA ETUDIE EN L'ETAT AUCUNE PIECE SI MANQUANTE NE SERA RECLAMEE**

**Le dossier comporte les pièces suivantes :**

- ✓ Fiche d'inscription (ci-jointe à compléter)
- ✓ Une pièce d'identité en cours de validité
- ✓ Une lettre de motivation manuscrite
- ✓ Un curriculum vitae
- ✓ Un document manuscrit, n'excédant pas deux pages, relatant, au choix du candidat :
  - Soit une situation personnelle ou professionnelle vécue
  - Soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation

**Les attendus et critères nationaux sont les suivants :**

- Intérêts pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité : connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social, social et sociétal.
- Qualités humaines et capacités relationnelles : aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit ; aptitude à entrer en relation avec une personne et aptitude à collaborer et à travailler en équipe.
- Aptitudes en matière d'expression écrite, orale : maîtrise du français et du langage écrit et oral, pratique des outils numériques.
- Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique : aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables, maîtrise des bases de calcul et des unités de mesure.
- Capacités organisationnelles : aptitudes d'observation, à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail.

- ✓ Selon la situation du candidat :
  - La copie des originaux de ses diplômes ou titres traduits en français et le cas échéant la copie de ses relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires
  - Les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations du ou des employeurs
- ✓ Pour les ressortissants hors Union européenne :
  - Une attestation du niveau de langue française égal ou supérieur au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe.
  - Un titre de séjour valide pour toute la période de la formation.
- ✓ Tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'aide-soignant.
- ✓ Deux enveloppes timbrées au tarif en vigueur format 220 x 110, libellée à votre adresse.
- ✓ Vous recevrez un mail quand votre dossier sera enregistré.

Les candidats en situation de handicap reconnu peuvent demander, lors du dépôt de leur dossier, un aménagement des conditions de l'entretien sur production d'un justificatif.

## PUBLICATION DES RÉSULTATS

Les résultats des épreuves de sélection sont affichés à l'institut et disponibles sur le site [www.ifsio8.fr](http://www.ifsio8.fr) à compter du **18 octobre 2024 à partir de 14h**.

Chaque candidat est informé personnellement par courrier de ses résultats.

**Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.**

Le candidat dispose d'un délai de 7 jours ouvrés pour valider son inscription en institut de formation en cas d'admission sur liste principale. Au-delà de ce délai, il est présumé avoir renoncé à son admission et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur la liste complémentaire.

## VALIDITÉ DES ÉPREUVES DE SÉLECTION

Les résultats des épreuves de sélection ne sont valables que pour la rentrée au titre de laquelle elles ont été organisées.

Le directeur de l'institut de formation peut accorder, pour une durée qu'il détermine et dans la limite cumulée de deux ans, un report pour l'entrée en scolarité dans l'institut de formation dans les cas suivants :

- Congé pour cause de maternité
- Rejet du bénéfice de la promotion professionnelle ou sociale
- Rejet d'une demande de congé formation
- Rejet d'une demande de mise en disponibilité
- Garde d'un enfant de moins de quatre ans
- De façon exceptionnelle, sur la base des éléments apportés par le candidat justifiant de la survenance d'un événement important l'empêchant de débiter sa formation.

Le report est valable pour l'institut dans lequel le candidat avait été précédemment admis.

## L'ADMISSION DÉFINITIVE

L'admission définitive est subordonnée à :

1° A la production, au plus tard le jour de la rentrée, **d'un certificat médical émanant d'un médecin agréé** attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine.

2° A la production, au plus tard le jour de la rentrée, **d'un certificat médical attestant que l'élève remplit les obligations d'immunisation et de vaccination** conformément à la réglementation en vigueur.

## INFORMATIONS SUR LA SCOLARITÉ

### Calendrier :

- La rentrée scolaire est prévue le **lundi 6 janvier 2025**
- La fin de formation le **7 décembre 2025**

### Coût de la formation :

Le coût est fixé par le Conseil Régional Grand-Est. Il est de 6 200 € (tarif 2024) pour le cursus intégral et proportionnel à la présence en formation pour le cursus partiel.

Le Conseil Régional Grand-Est prend en charge les sortants scolaires et les demandeurs d'emploi (non démissionnaires).

Pour tous les admis :

- Participation aux frais de dossier de 100 € est demandée (remboursée aux élèves boursiers),
- Acquisition d'une tenue pour les travaux pratiques

### Aides :

- Les élèves peuvent demander l'attribution de bourses. Celles-ci sont gérées par la Région Grand-Est sous condition de revenus. Les demandes pourront s'effectuer à compter de la rentrée sur le site <http://boursesanitaireetsociale.grandest.fr/>.
- Des organismes peuvent participer au financement des études des candidats sous conditions. Le candidat doit effectuer lui-même les démarches auprès de ces derniers.



## FICHE D'INSCRIPTION

### IDENTITÉ

Nom de naissance : ..... Nom d'usage : .....

Prénoms : ..... Sexe :  M  F

Date de naissance : ..... Lieu de naissance + (dépt) : .....

Fixe : .....  Portable : .....

Adresse : .....

Suite : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Email : .....

Nationalité : .....

Sans diplôme

### Les TITRES et/ou les DIPLOMES acquis au cours de votre scolarité :

BACCALAUREAT Année : ..... Série : .....

ADVF Année : .....

ASMS Année : .....

ARM Année : .....

DE AP Année : .....

DE AES Année : .....

DEA Année : .....

VAE Année : .....

AFGSU  Niveau I  Niveau II Année d'obtention : .....

### Contrôle par les secrétaires des pièces fournies validant l'inscription

- Photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité
- Attestation de niveau langue française pour les ressortissants hors UE
- 2 enveloppes timbrées au tarif en vigueur

### Pièces étudiées par le jury

- Une lettre de motivation manuscrite
- Un curriculum vitae
- Document relatant une situation professionnelle ou personnelle ou projet professionnel
- Copie des diplômes originaux ou titres traduits en français
- Copie des relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires
- Attestation(s) de travail

J'accepte la publication de mon nom lors de la mise en ligne des résultats sur le site de l'IFSI :  OUI  NON

### Candidat

Date :

Signature :